

Séance du Jeudi 24 Février 2022

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE D_2022_014

Projet de construction d'une unité de production photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Nérondes – Avis sur le volet environnemental

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	23	23

Date de convocation
18/02/2022
Date d'affichage
18/02/2022

Vote
A la majorité
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher le :
28/02/2022
Et publication ou notification du :
28/02/2022

L'an 2022 le 24 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Salle des Fêtes de la Commune de Nérondes, sous la présidence de Monsieur Thierry PORIKIAN, Président, en session ordinaire.

Délégués titulaires présents : M. PORIKIAN Thierry (Charly) – Président, M. DURAND Denis (Bengy sur Craon), M. DUCHALAIS Julien (Bengy sur Craon), Mme LEGROS Ghislaine (Bengy sur Craon), Mme BENOIT Delphine (Blet), Mme PROUST Sandrine (Blet), M. SOUCHET David (Chassy), M. LAIGNEL Noël (Croisy), M. SAUVETTE Lucien (Ignol), Mme FERNANDES Violette (Mornay-Berry), M. FERRAND Thierry (Nérondes), Mme KOOS Christine (Nérondes), M. ALLIER Christian (Nérondes), Mme BARILLET Katia (Nérondes), M. DESMARE Christian (Nérondes), Mme SALAT Françoise (Nérondes), M. GILBERT Roland (Nérondes), M. PERAS Sébastien (Ourouer les Bourdelins), Mme BIGNOLAIS Paulette (Ourouer les Bourdelins), M. HANKIN Philip (Ourouër les Bourdelins)

Délégué(s) suppléant(s) présent(s) :

M. PENARD Jean-Louis en suppléance de Mme RAQUIN Edith (Cornusse),
Mme Chrystel MONIN en suppléance de M. DE GOURCUFF Arnaud (Tendron)
Mme VAUVRE Solange en suppléance de Mme ALLIBERT Béatrice (Flavigny),

Excusé(s) avant donné procuration : Néant

Absent(s) / Excusé(s) : Néant

Secrétaire de Séance : M. SAUVETTE Lucien (Ignol)

D_2022_014 – Projet de construction d'une unité de production photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Nérondes – Avis sur le volet environnemental

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses article L122-1 et R122-7,
Considérant les diverses études d'impacts réalisées sur les parcelles concernées,
Considérant les aménagements programmés dans le respect de l'environnement,
Entendu l'exposé du Président,

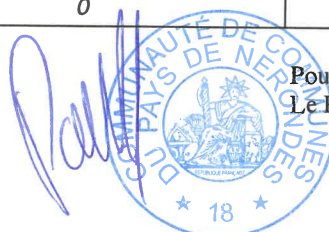
Le conseil communautaire, à la majorité :

- ➔ émet un avis favorable au volet environnemental du projet de construction d'une unité de production photovoltaïque au sol sur la commune de Nérondes,
- ➔ charge le Président de transmettre le présent avis aux services préfectoraux et à Monsieur le Maire de Nérondes.

Adopté comme suit :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	1

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures



Pour copie conforme, Le 25/02/2022
Le Président, Thierry PORIKIAN



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DE NERONDES
Utilisateur : PORIKIAN Thierry

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D_2022_014
Objet :	Projet photovoltaïque au sol commune de Nérondes - Avis sur volet environnemental
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2022-02-24 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	018-200007177-20220224-D_2022_014-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à dgs@cdcpaysnerondes.com

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 018-200007177-20220224-D_2022_014-DE-1-1_0.xml	text/xml	903 o
Document principal (Délibération) Nom original : 014 - Projet photovoltaïque au sol Cne de Nérondes - Avis sur volet environnemental.pdf Nom métier : 99_DE-018-200007177-20220224-D_2022_014-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	201.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 février 2022 à 16h54min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 février 2022 à 16h55min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 février 2022 à 16h55min42s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	28 février 2022 à 16h55min52s	Reçu par le MI le 2022-02-28